



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MAI 2023 PROCES VERBAL

Bourgueil, le mercredi 10 mai 2023

A l'attention de Mesdames et Messieurs les conseillers
municipaux de la commune de Bourgueil

CONVOCATION

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra à la salle du conseil municipal de Bourgueil, le **mardi 16 mai 2023 à 20h30**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1 Désignation du secrétaire de séance
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 – **ANNEXE A**

2 – ADMINISTRATION GENERALE

- 2.1 Parc de loisirs municipal – Convention AQUA LIFE SAVING 2023 – **ANNEXE 1**
- 2.2 Parc de loisirs municipal – Convention NAGER GRANDEUR NATURE 2023 – **ANNEXE 2**
- 2.3 Communication et débat sur les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de la commune de Bourgueil – **ANNEXE 3**

3 – PERSONNEL MUNICIPAL

- 3.1 Fixation du montant des vacances funéraires

4 – RESEAUX

- 4.1 Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique – VAL DE LOIRE FIBRE – **ANNEXE 4a et 4b**

➤ **Décisions du Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.**

➤ **Informations diverses**

Vous remerciant par avance de votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, mes sincères salutations.

Le Maire,
Benoît BARANGER



SEANCE DU 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mai à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 10 mai 2023, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Date de la convocation : 10 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18 - 19 à compter de la D2023_202

Nombre de conseillers votants : 26 - 27 à compter de la D2023_202

Présents : Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Dominique ALLAIRE, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Gilles PELLÉ, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, François LEBON, Emmanuelle CASSAGNES, Michel CHOLLET, Maguy ROINÉ TENNEGUIN (arrivée à 20h50), Nicole LOIRE MOREAU, Loïc VASSEUR, Lucien LORIEUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Sébastien VOYARD donne pouvoir à M. François LEBON

Mme Sylvie JACOB donne pouvoir à M. Jean-Marc TRESSEL

Mme Catherine ECHAPT donne pouvoir à M. Jackie FORASTIER

M. Thierry GASNIER donne pouvoir à M. Benoît BARANGER

Mme Marie-Aude BOURDIN donne pouvoir Mme Nadine LEROYER

M. Frédéric CLÉMENT donne pouvoir à Mme Catherine TENDRON

M. Pascal PINARD donne pouvoir à M. Loïc VASSEUR

Mme Aurélie CAUTY donne pouvoir à Mme Nicole LOIRE MOREAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

D001 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité **Madame Catherine TENDRON** pour remplir cette fonction.

D2023_199 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Le procès-verbal, attestant les conditions de déroulement du conseil municipal du 11 avril 2023 et des délibérations adoptées, a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité (Pour : 26) :

ADOpte le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2023, tel que ci-annexé.

ANNEXE :

PV du 11 avril 2023

D002 -ADMINISTRATION GENERALE

D2023_200 AG – PARC DE LOISIRS MUNICIPAL « CAPITAINE » - CONVENTION 2023 AQUA LIFE SAVING

Rapporteur : Mme Nadine LEROYER, Conseillère déléguée

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame LEROYER rappelle que le plan d'eau, au parc de loisirs « Capitaine », sera ouvert de 13h30 à 19h00, du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023. Il est proposé, comme tous les ans, de recourir à la prestation de surveillance de baignade proposée par l'association AQUA LIFE SAVING.

L'association assurerait ainsi la surveillance et la sécurité aquatique du plan d'eau et facturerait à la municipalité les frais de personnel. La proposition de prestation de surveillance s'élève à 12 482.00 € pour la période ci-dessus mentionnée.

Au vu de ces éléments,

VU la proposition de prestation de l'association AQUA LIFE SAVING de Tours, pour la surveillance du plan d'eau de Bourgueil du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023, de 13h30 à 19h00, pour un montant de 12 482.00 €,

CONSIDÉRANT le projet de convention définissant les conditions d'organisation et de fonctionnement de la surveillance et des secours, lors de l'ouverture à la baignade du plan d'eau de la ville de Bourgueil,

CONSIDÉRANT l'intérêt de renouveler cette prestation,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 26) :

APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Bourgueil et l'association AQUA LIFE SAVING de Tours pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023,

ACCEPTE l'ensemble des prestations 2023 pour un montant de 12 482.00 €,

IMPUTE la dépense correspondante au budget 2023 de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

ANNEXE :

Convention

D2023_201 AG - PARC DE LOISIRS MUNICIPAL « CAPITAINE » - CONVENTION 2023 NAGEZ GRANDEUR NATURE & J'APPRENDS A NAGER

Rapporteur : Mme Nadine LEROYER, Conseillère déléguée

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame Nadine LEROYER rappelle à l'assemblée que le comité départemental de la Fédération Française de Natation d'Indre-et-Loire et la commune de Bourgueil s'associent pour développer et organiser des animations de la natation sur le plan d'eau pendant toute la période estivale.

Il s'agit de promouvoir toutes les activités de la natation dans un but d'animation, mais surtout concourir à une meilleure aisance et sécurité dans l'eau de toutes les personnes qui souhaitent profiter pleinement du milieu naturel et des activités nautiques et aquatiques en intégrant le dispositif « J'apprends à Nager ».

Deux animateurs assureront les activités de NAGEZ GRANDEUR NATURE et J'APPRENDS A NAGER.

Une convention est établie entre les deux parties pour assurer les animations axées sur les activités de la natation des mois de juillet et août 2023, de 13h30 à 18h00, selon le tableau ci-dessous :

	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35
	Rotation	Rotation	J'apprends à nager	Rotation	J'apprends à nager	Rotation	J'apprends à nager	Rotation	Rotation
			Chemillé/s/ Indrois		Château La Vallière		Bourgueil		
Nbre de J / Semaine	1J	6J	6J	6J	6J	6J	6J	6J	4J
Lundi		Château La Vallière	Chemillé/s/ Indrois	Château La Vallière	Château La Vallière	Château La Vallière	Bourgueil	Château La Vallière	Château La Vallière
Mardi		Chemillé/s/ Indrois		Chemillé/s/ Indrois		Chemillé/s/ Indrois			
Mercredi		Bourgueil		Bourgueil		Bourgueil			
Jeudi		Château La Vallière		Château La Vallière		Château La Vallière			
Vendredi		Chemillé/s/ Indrois		Chemillé/s/ Indrois		Chemillé/s/ Indrois			
Samedi	Bourgueil	Chemillé/s/ Indrois		Bourgueil		Chemillé/s/ Indrois		Bourgueil	Bourgueil

Le coût de l'ensemble de ces prestations s'élève à 2 900 € TTC pour la saison d'été 2023.

Pour rappel, en 2022, le montant de ces prestations s'élevait à 2700 € TTC.

Au vu de ces éléments,

VU la convention établie entre le comité départemental de la Fédération Française de Natation d'Indre-et-Loire et la commune de Bourgueil permettant de développer et d'organiser des animations de la natation sur le plan d'eau pendant toute la période d'été 2023,

CONSIDERANT qu'il s'agit de promouvoir toutes les activités de la natation dans un but d'animation, mais surtout concourir à une meilleure aisance et sécurité dans l'eau de toutes les personnes qui souhaitent profiter pleinement du milieu naturel et des activités nautiques et aquatiques en intégrant le dispositif « J'apprends à Nager »,

CONSIDERANT que le dispositif « Nagez Grandeur Nature » a lieu pendant la période allant du samedi 8 juillet au mercredi 30 août 2023, suivant les interventions mentionnées dans le planning ci-dessus, de 13h30 à 18h00, sous réserve de la surveillance du plan d'eau et des conditions météorologiques,

CONSIDERANT que le dispositif « J'apprends à Nager » aura lieu du lundi 14 août au samedi 19 août 2023, à raison de 4 modules par jour d'environ une demi-heure : deux modules en début d'après-midi et deux modules en fin de journée,

CONSIDERANT que la commune s'engage à verser la somme de 2 900 € TTC correspondant à une participation aux frais engagés pour assurer ces animations des mois de juillet et août 2023,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 26) :

- APPROUVE** les termes de la convention établie entre le comité départemental de la Fédération Française de Natation d'Indre-et-Loire et la commune de Bourgueil pour un montant de 2 900 € TTC ;
- IMPUTE** la dépense correspondante au budget de la commune (exercice 2023) ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

ANNEXE :

Convention

D2023_202 AG – COMMUNICATION ET DEBAT SUR LES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LE CONTROLE DES COMPTES ET LA GESTION DE LA COMMUNE DE BOURGUEIL

Rapporteur : Monsieur Jackie FORASTIER, adjoint en charge des Finances

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Jackie FORASTIER informe l'assemblée que dans le cadre de la procédure prévue au code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes a remis son rapport comportant les observations définitives arrêtées sur la gestion de la commune de Bourgueil. Ledit rapport a été transmis le 21 avril 2023.

Conformément à l'article L. 243-6 dudit code, ce rapport doit être présenté à la séance de l'assemblée délibérante la plus proche, au cours de laquelle il donne lieu à un débat.

Monsieur Jackie FORASTIER rappelle que le contrôle a été établi sur la période de 2016 à 2021.

Il reprend les grandes lignes dudit rapport, et souligne notamment que ce dernier ne fait apparaître aucune irrégularité financière.

Le point essentiel concerne la patinoire, qui compromet gravement l'équilibre du budget de la commune.

Mouvement de l'assemblée :

Arrivée de Madame Maguy ROINÉ à 20h30

Il a aussi été fait référence au ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) qui doit être plus cohérent avec le vote du budget.

Il faudra être particulièrement vigilant sur la capacité d'autofinancement de la commune, en maintenant une CAF positive. ✓

Madame Emmanuelle CASSAGNES confirme que les charges de fonctionnement de la patinoire ont considérablement augmenté.

Elle rappelle à l'assemblée qu'un groupe de travail a été créé pour consulter les Bourgueillois sur l'avenir de la patinoire.

Monsieur Jean-Baptiste THOUET souligne que le rapport fait état d'un manque de communication à la population de l'état financier de la commune.

Monsieur le Maire reconnaît que la commune pourrait mieux communiquer, notamment sur les plans pluriannuels d'investissement.

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 243-5 et suivants du code des juridictions financières,

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu :

- PREND ACTE** des observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune de Bourgueil,
- PRECISE** que la délibération sera transmise aux services de la cour régionale des comptes.

ANNEXE :

Rapport chambre régionale des comptes

D003 – PERSONNEL MUNICIPAL

D2023_203 RH – FIXATION DU MONTANT DES VACATIONS FUNERAIRES

Rapporteur : Monsieur Benoît BARANGER, Maire

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que certaines opérations funéraires, consécutives au décès, font l'objet d'une surveillance obligatoire par les services de police municipale, donnant lieu en contrepartie au paiement de vacations par les familles.

La loi n°2015-177 du 16 février 2015 a restreint le nombre d'opérations funéraires soumis à la surveillance des services de police, limitant le paiement de vacations :

- aux opérations de fermeture du cercueil, en cas de transport du corps hors de la commune de décès ou de dépôt et lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent,
- aux opérations de fermeture du cercueil, lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps,

Suivant l'article L. 2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant de la vacation, fixé par le Maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 et 25 euros.

On rappellera que dans les communes situées en zone de police Etat, ces opérations funéraires sont du ressort de fonctionnaires de police nationale. Ailleurs, elles s'effectuent sous la responsabilité du Maire en présence d'un garde champêtre ou d'un agent de police municipale ; à défaut, elles sont réalisées par le Maire lui-même ou un adjoint délégué et ne donnent pas lieu au versement d'une vacation.

Il est précisé que les vacations n'ont aucune incidence sur le budget de la commune.

Par délibération en date du 7 avril 2009, le montant de la vacation avait été fixée à 23 €.

Aujourd'hui, il est proposé de fixer ce montant unitaire à 25 €,

Au vu de ces éléments,

VU les articles L. 2213-14, L.2213-15, R.2213-48, R.2213-49 et R.2213-50 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-177 du 16 février 2015,

CONSIDERANT que l'exécution des mesures de police, notamment les opérations funéraires sont effectuées, dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, par un agent de la police municipale délégué par le Maire,

CONSIDERANT que les opérations de surveillances mentionnées à l'article L. 2213-14 du CGCT donnent droit à des vacations dont le montant, fixé par le Maire après avis du Conseil municipal, est compris entre 20 et 25 euros,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 27) :

- FIXE** à 25 € le montant unitaire des vacations funéraires exercées dans les conditions prévues par les textes en vigueur, à compter du 1^{er} juin 2023,
- ABROGE** la délibération référencée D2009/49 en date du 7 avril 2009, relative à la fixation du montant unitaire des vacations funéraires,
- CHARGE** M. le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues nécessaires.

D004 – VOIRIE ET RESEAUX**D2023_204 RESEAUX – CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE ENTRE VAL DE LOIRE FIBRE ET LA VILLE DE BOURGUEIL**

Rapporteur : Monsieur Benoît BARANGER, Maire, en l'absence de Monsieur Sébastien VOYARD, adjoint en charge de la voirie et des réseaux

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit en fibre optique, la société VAL DE LOIRE FIBRE doit procéder, pour le raccordement des bâtiments communaux, à l'installation d'équipements techniques (boitiers).

Afin de permettre la mise en place de ces boitiers ayant pour fonction d'accueillir la ligne de fibre optique, une convention d'installation, de gestion et d'entretien des lignes de communications très haut débit en fibre optique doit être signée entre la société VAL DE LOIRE FIBRE et la commune de BOURGUEIL pour chaque bâtiment communal concerné, à savoir les bâtiments communaux sis 6 place du Picard et 8 rue de Fontenelle à BOURGUEIL (37140).

Ces conventions d'installation, de gestion et d'entretien des lignes de communication électronique, visant à concéder un droit de passage à l'opérateur, consistent à mettre à disposition les infrastructures existantes pour l'équipement en fibre optique de l'immeuble et à laisser l'opérateur accéder aux parties communes pour ainsi fournir un service de communication électronique de qualité.

Cette convention d'une durée de 25 ans, renouvelable par tacite reconduction, proposée par VAL DE LOIRE FIBRE, ne donne lieu à aucune contrepartie financière. L'installation, l'entretien, le remplacement et la gestion des lignes se font aux frais de l'opérateur.

En aucun cas, l'opérateur ne pourra contraindre les utilisateurs pour le choix de leur fournisseur à venir.

Il convient donc d'approuver les conventions soumises par VAL DE LOIRE FIBRE.

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2122-4,

VU le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment ses articles L.33-6 et R.9-2 à R.9-4,

VU le projet de convention ci-joint.

CONSIDERANT que la société VAL DE LOIRE FIBRE propose la signature d'une convention d'installation, de gestion et d'entretien des lignes de communications très haut débit en fibre optique, visant à permettre le raccordement à la fibre optique des bâtiments communaux sis 6 place du Picard et 8 rue de Fontenelle,

CONSIDERANT que la convention n'est assortie d'aucune contrepartie financière due par la commune,

CONSIDERANT que la convention n'implique aucune exclusivité dans le choix de l'opérateur de téléphonie,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 27) :

APPROUVE les termes de la convention d'installation, de gestion et d'entretien des lignes de communications très haut débit en fibre optique à intervenir entre la Société VAL DE LOIRE FIBRE et la Ville de BOURGUEIL, pour l'installation de la fibre optique sur les bâtiments communaux sis 6 place du Picard et 8 rue de Fontenelle à BOURGUEIL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Conventions

DECISIONS

Conformément à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions suivantes :

DM2023_34 CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN CONCERT « VIVA ITALIA E MANDOLINA » - LA VILLE DE TOURS

Le montant de la prestation s'élève à la somme totale de 2 678.52 € HT, soit 2 850.00 € TTC.

DM2023-53 CONTRAT ABONNEMENT FIBRE OPTIQUE – SOCIETE LINKT

Durée : 1 an

Montant du contrat :

- Frais d'accès au service = 1 700,00 € HT soit 2 040,00 € TTC
- Abonnement mensuel = 455.00 € HT soit 546.00 € TTC

DM2023_55 VALIDATION DEVIS DE L'ASSOCIATION COULEURS SAUVAGES – CONTRAT DE PARTENARIAT

La commune prend en charge le coût de la représentation pour un montant de 360,00 € TTC.

DM2023_56 VALIDATION DEVIS DE L'ASSOCIATION L'APRÈS – CONTRAT DE PARTENARIAT

La commune prend en charge le coût des ateliers pour un montant de 585,00 € TTC.

DM2023_57 VALIDATION DEVIS DE L'ASSOCIATION VALORISE – CONTRAT DE PARTENARIAT

La commune prend en charge le coût des ateliers pour un montant de 431,25€ TTC.

DM2023_058 ENTREPRISE ATOME COMMUNICATION - REGIE PUBLICITAIRE BULLETIN MUNICIPAL - ANNEE 2023

La régie publicitaire comportera 4 pages dont les encarts seront commercialisés selon les conditions suivantes : 150.00 € HT le 1/8 -ème de page et 280.00 € HT le 1/4 de page.

DM2023-60 BAIL DE LOCATION 6 PLACE DU PICARD A BOURGUEIL

- **Durée** : 6 ans, à compter du 14 avril 2023, pour s'achever le 13 avril 2029
- **Loyer mensuel** : 330,00 euros charges non comprises (25,34 euros de charges mensuelles)
- **Dépôt de garantie** : le dépôt de garantie est fixé à la somme de 330,00 euros correspondant à un mois de loyer

DM2023-61 APPEL A PROJET SOBRIETE ENERGETIQUE AUPRES DU SIEIL : BATIMENT 3 RUE FONTENELLE (GYMNASE)

Dépenses		Recettes	
Porte double en aluminium	5 706.77 €	SIEIL : sobriété énergétique 80%	4 565.42 €
		Autofinancement : 20 %	1 141.35 €
TOTAL DES DEPENSES	5 706.77 €	TOTAL DES RECETTES	5 706.77 €

DM2023-62 APPEL A PROJET SOBRIETE ENERGETIQUE AUPRES DU SIEIL : BATIMENT LA POSTE

Dépenses		Recettes	
Fenêtre	4 064.31 €	SIEIL : sobriété énergétique 80%	3 251.45 €
		Autofinancement : 20 %	8 12.86 €
TOTAL DES DEPENSES	4 064.31 €	TOTAL DES RECETTES	4 064.31 €

DM2023-63 APPEL A PROJET SOBRIETE ENERGETIQUE AUPRES DU SIEIL : ECOLE MATERNELLE

Dépenses		Recettes	
Faux plafond démontable	3 558.10 €	SIEIL : sobriété énergétique 80%	2 846.48 €
		Autofinancement : 20 %	711.62 €
TOTAL DES DEPENSES	3 558.10 €	TOTAL DES RECETTES	3 558.10 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

↳ M. le Maire informe l'assemblée des futures élections sénatoriales, le 24 septembre 2023, lors desquelles 3 sénateurs seront élus en Indre et Loire.

Le conseil municipal se réunira le **vendredi 9 juin 2023 à 19h00** pour élire les délégués titulaires et suppléants et ainsi faire partie du collège électoral des élections sénatoriales 2023 : 15 titulaires et 5 suppléants. Monsieur le Maire propose, dans l'hypothèse où il n'y aurait qu'une seule liste, que soit proposé aux membres de l'opposition, comme pour 2017, 3 places de titulaires sur les 15 et 1 place de suppléant sur les 5.

Un exemplaire de l'arrêté préfectoral, en date du 11 mai 2023, a été remis aux membres du conseil municipal, relatif au mode de scrutin de l'élection des délégués municipaux et de leurs suppléants, ainsi que du nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour faire partie du collège électoral des élections sénatoriales 2023.

M. le Maire rappelle que la présence des délégués sera obligatoire lors des élections du 24 septembre 2023 (pas de pouvoir), sous peine d'une amende 100 €, sauf dérogation exceptionnelle. Le déplacement des délégués pour ce vote sera indemnisé à hauteur de 25 €.

👉 M. le Maire informe l'assemblée que la jeune fille de Bourgueil ayant disparue à Bourgueil a été retrouvée.

👉 M. le Maire fait lecture du courrier de Monsieur de OLIVEIRA, Président de l'AMIL, en soutien à Monsieur Yannick MOREZ, Maire de ST BREVIN LES PINS, contraint de démissionner de son mandat à la suite d'actes d'agressions et de menaces dont il a été victime.

Un courrier sera envoyé à Monsieur de OLIVEIRA pour l'en informer et lui exprimer la solidarité de la commune de Bourgueil.

TOUR DE TABLE

👉 **M. Jackie FORASTIER :**

Remerciements à l'ensemble des services administratifs pour le travail accompli afin de répondre aux demandes de la Chambre Régionale des Comptes.

👉 **Mme Magali L'HERMITE :**

Les travaux de l'église St Germain se passent bien. Il y aura une réunion de chantier le 25 mai prochain à 16h30.

👉 **M. Jean-Baptiste THOUET :**

Les travaux de fauchage avancent bien et devraient se terminer la semaine prochaine.

👉 **Mme Nadège COUSSEAU :**

Forum des associations le 9 septembre prochain.

👉 **M. François LEBON :**

Présentation du site internet nouvellement mis en ligne.

Remerciements au service communication ainsi qu'aux élus ayant participé au projet, en partenariat avec la CCTOVAL.

Le prochain bulletin municipal part en impression le 6 juin, pour une distribution prévue à partir du 19 juin 2023.

👉 **Mme Catherine TENDRON, pour Mme Catherine ECHAPT, absente excusée :**

Patrimoine

« Où est-ce à Bourgueil ? » : fil rouge pour la balade de la journée Européenne du Patrimoine et pour des expositions, le thème sera une déclinaison du mot Patrimoine au pluriel (patrimoine architectural, patrimoine végétal, patrimoine linguistique ...).

Abords de l'Abbaye

Après avoir été présentée aux membres du conseil municipal, l'esquisse finale, s'appuyant sur la synthèse des travaux des ateliers de co-construction, sur les remarques de Mme de MOUZON, Architecte des Bâtiments de France, et les nôtres, a été commentée par M. Arnauld DELACROIX de l'Agence Talpa, le jeudi 11 mai 2023. Étaient présents un groupe d'une trentaine de personnes, ayant déjà participé à la réflexion menée sur le sujet et avait répondu à l'invitation, des élus et des agents du PNR, de la CCTOVAL et de la Commune.

Tous ont semblé apprécier ce travail collaboratif et cette proposition.

Le Permis d'Aménager est en cours de finalisation. Plusieurs dossiers de demandes de subventions ont été déjà déposés.

Tourisme

Le bureau de l'Office de Tourisme Touraine Nature est largement ouvert avec des créneaux de mi-saison.

Communication :

Le nouveau site est en ligne.

Il est encore perfectible surtout dans le domaine du Tourisme et de la carte interactive.

Animation logements inclusifs :

Un groupe d'habitants de Bourgueil, de St Nicolas de Bourgueil et de Gizeux se réunit toutes les deux semaines, dans une des trois communes, pour évoquer « son Changeon ». Cette action menée par AGEVIE constitue un préalable aux futures animations prévues dans le cadre des logements Inclusifs.

👉 **Mme Nadine LEROYER, pour Mme Marie-Aude BOURDIN, absente excusée :**

Mois du rock : Tout s'est bien passé, il y a eu un peu de monde à chaque activité.

- **Escape Game :** tous les créneaux ont été remplis.
- **Conférence n°2 :** il y a eu moins de monde mais était plus animée et vivante, entrecoupée de morceaux de musique joués par le groupe.
- **Soirée jeux :** très bien organisée et appréciée. Il y avait 4 équipes de 3 personnes. L'année prochaine, le thème le projet sera sur Rabelais et le slam.

Festival Au Fil du Jazz : Les voleurs de Swing

- **Scolaire :** Etaient présentes 4 classes de l'école Albert Ruelle et une classe de Saint Germain. Très bon moment de connexion entre les musiciens et les enfants.
- **Tout public :** Le concert de la compagnie « Les Voleurs de Swing » clôturait la saison 2023 du festival. Le public est venu nombreux.

Prochain spectacle : Pansement au cœur, de la compagnie C'KOI ce Cirk, le 24 mai 2023.

Jumelage : La fête de l'Europe s'est bien passée. Il y a eu une centaine personnes qui ont pu assister à une connexion avec la ville de Reimlingen, mais également voir des vidéos du voyage à Breganze, grâce à l'association Com'Une Image. Les enfants de l'école ont également chanté l'hymne européen, appris en 3 répétitions.

👉 **M. Gilles PELLÉ :**

- La Fête de la nature s'est très bien déroulée, avec un fort investissement des élus et des agents de la commune. Il y a également eu beaucoup d'activités et le thème a suscité de l'intérêt, ainsi beaucoup d'intervenants ont répondu présents. Remerciements à tous les acteurs de cette manifestation.

- Le 26 mai prochain aura lieu une réunion d'information des propriétaires de parcelle incluse dans l'ENS (Espace Naturel Sensible) suite à la création de l'ENS sur le Changeon

- Les hirondelles sont de retour et commencent à investir les nids artificiels posés pour compenser les désagréments des travaux et de la pose de l'échafaudage de l'église.

Mouvement de l'assemblée :

Départ de Madame Magali L'HERMITE à 21h50

👉 **Mme Emmanuelle VEILLE :**

Conseil Municipal des Jeunes :

- La chasse aux Œufs du 15 avril 2023 a été une belle réussite.
- Retour sur l'intervention du référent harcèlement de l'éducation Nationale. Projet d'intervention à l'école primaire.
- Lors de la journée de la propreté, 15 kg de déchets et 1kg de mégots de cigarettes ont été ramassés.
- Une journée de cohésion sera organisée le 10 juin.

👉 **Mme Emmanuelle CASSAGNES :**

Point sur le groupe de travail (GT) patinoire : 3 réunions de travail se sont déjà tenues, ayant pour objet une réflexion sur le mode d'exploitation. Trois scénarios seront proposés à la population.

Une analyse des relevés des factures est en cours.

Le calendrier prévisionnel est remis en cause car il y a nécessité de réaliser des études d'orientations (5 000 € et 3 semaines de réalisation) : en attente de la visite de la fédération des sports de glace.

L'ADAC va être à nouveau sollicitée pour compléter l'étude d'usage par une étude structurelle du bâtiment (avec prospective sur la pérennité du bâtiment). D'où les interrogations sur la tenue du calendrier à discuter en GT.

Il pourrait être envisagé d'inclure des habitants de Bourgueil dans la réflexion au sein du GT.

👉 **M. Dominique ALLAIRE :**

SMIPE : réunion sur le nouveau fonctionnement du ramassage des Ordures Ménagères (OM) qui sera mis en place pour 2024. Interrogation sur l'opportunité de conserver deux ramassages de sacs noirs pour les OM sur Bourgueil.

A été posée la question de l'hyper centre et sur l'incidence sur la TEOM.

AGENDA

☛ **Jusqu'au 14 mai / 10h-12h et 14h-18h / salle Chantal Jeandrot**
Exposition « Art et couleurs » Acryliques, Aquarelles, Huiles, Pastels
 Entrée libre

☛ **Vendredi 12 mai / 20h30 / salle des fêtes**
Tournoi de Tarot
 Organisé par les amis du Tarot Bourgueillois
 Renseignements : Michel Leprettre 09 75 27 37 92 / 06 76 49 94 82

☛ **Samedi 13 mai / 18h30-20h30 / Lieu-dit Gravot**
Randonnée pédestre semi-nocturne gourmande
 Circuit de 9km / Repas sur le parcours
 Renseignements au 06 79 55 58 98

☛ **Dimanche 14 mai / 10h-18h / parc de la Mairie**
Bourgueil fête la nature
 Pour cette 12^{ème} édition, Bourgueil fête la nature propose, dans le parc de la Mairie, de nombreuses animations (près d'une quarantaine d'exposants) sur le thème zéro déchet décliné en 5R (Réduire Réutiliser Recycler Refuser et Rendre à la terre), sans oublier la présence de nombreux acteurs locaux engagés pour la nature. Entrée libre, animations et spectacles gratuits.

Au programme : Ateliers pour tous - Expositions et rencontres sur la nature - Bourse aux plants et zone de gratuité - Producteurs et artisans locaux - Salon de l'habitat - Matinée propreté – Spectacles - Vélo rétro BAL - Restauration sur place. Plus d'infos sur bourgueil.fr et sur [fb Bourgueil fête la nature 2023](https://www.facebook.com/Bourgueil-fete-la-nature-2023).

En savoir plus :

De 10h à 18h, dans le parc de la Mairie, des ateliers gratuits sont organisés pour tous les publics : Ateliers tricot, couture, recyclage de boîtes de conserve, créations utilitaires et artistiques avec des objets recyclés, ateliers antigaspi à partir de fruits et légumes, animations quiz et memory parents-enfants, fabriquer son tawashi, ses bombes de graines ou son dentifrice en poudre, présentation de la marmite norvégienne et d'un séchoir solaire, atelier maquillage sur le thème de la nature avec paillettes biodégradables, animations sur les économies d'énergie, le tri et le recyclage des déchets, collecte de bouchons en liège ... Une bourse aux plants et une zone de gratuité autour des ustensiles de cuisine, outils de jardinage et de bricolage seront installés au cœur de la fête. La zone de gratuité est un espace où l'on peut déposer ce dont on n'a plus besoin et où l'on peut prendre ce que l'on veut, même si l'on n'a rien déposé.

Des acteurs locaux seront présents pour vous présenter la culture de la réglisse, la biodiversité locale, les enjeux liés à l'habitat, le projet d'aménagement des abords de l'Abbaye... Sans oublier, le village des producteurs et artisans locaux : plants, arbres, librairie, spiruline, conserves locales, miel, huiles essentielles et soins naturels, aloe Vera, bière, jus de pommes... et la petite restauration antigaspi.

Les temps forts de la fête :

« **Monsieur Poubelle** », un spectacle clownesque interactif tout public à partir de 6 ans, qui traite avec humour de la pollution, la surconsommation, les écogestes pour « être poli avec la Terre ».

Deux représentations 11h et 15h30, dans le parc de la Mairie

Gratuit – ouvert à tous

Durée 40 mn

Matinée propreté : contribuer à la sensibilisation de l'environnement

Le Conseil Municipal des Jeunes organise une matinée propreté de 10h à 12h. Le principe est simple : soigner les rues de la ville en les débarrassant de tout ce qui peut détériorer notre cadre de vie. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte et chaque participant est responsable de ses actes. Inscriptions par mail au plus tard, le 11 mai :

communication@bourgueil.fr

Venez avec vos gants solides (jardinage, bricolage), un gilet jaune, des chaussures confortables, des pinces ... Les détritrus collectés seront exposés dans une ancienne volière du parc ... dès 14h, venez estimer le volume de détritrus collectés.

Vélo rétro BAL 3ème édition avec concours du plus bel équipage

Départ 9h30 du parc de la Mairie – ravitaillement prévu en chais à mi-parcours

Balade limitée à 99 personnes

Com'Une image recycle

Reportage et échanges avec l'équipe du film, à 10h20 et 16h30 dans la salle du conseil municipal

Pour aller plus loin**Projection/débat****Des fraises pour le renard – dans les fermes proches de la vie sauvage**

Documentaire Réalisé par Thierry Robert, Stéphane Durand / France • 2020 • 52 minutes

Dimanche 14 mai, projection à 18h au cinéma de l'Amicale suivie d'un débat organisé par la Communauté de Communes TOVAL, en présence de Didier Barraud qui représentera la LPO Centre-Val de Loire et de Cécile Hérisson pour l'association L'APRe.S./l'épicerie Graines de Loire. Entrée gratuite.

☛ **Dimanche 14 mai / 8h-18h / centre-ville**

Brocante Bourguelloise mensuelle réservée aux professionnels

Organisée par l'Union Commerciale et artisanale de Bourgueil en centre-ville

☛ **Dimanche 14 mai / 15h30 à l'église / participation libre**

Concert chant choral

Bourgueil en chœur reçoit la chorale La clé des chants de Sénillé-St-Sauveur (région de Châtellerauld).

☛ **Mercredi 24 mai / 15h / salle des fêtes / Tarif unique 4€**

Représentation tout public à partir de 6 ans

« Un pansement au cœur » avec la Cie C'Koi ce Cirk

Un Pansement au cœur est une expérience intime, le récit d'un petit cœur qui va apprendre à se battre. Celui d'une petite fille... De sa naissance, tambour battant au parcours du combattant, ce témoignage dévoile les coulisses d'une paternité quand l'histoire dérape, quand l'oxygène vient à manquer. Une bouffée d'air en partage autour de l'objet « cœur » vu et revu sous toutes ses coutures.

Renseignements et réservations 06 72 85 13 00 / 02 47 97 25 14

Réservations en ligne <https://reservation.tourainenature.com/billetterie-tarifs-reduits/evenements-concerts-spectacles>

☛ **Samedi 27 mai et dimanche 28 mai**

Week-end Sportif Bourguellois

Le samedi 27 mai avec les épreuves de Trail (10-20 et 35 kms) & Marche Nordique (9 et 16 kms)

Les départs et arrivées de ces épreuves se trouveront au Lieu-dit Gravot

Le dimanche 28 mai les épreuves de VTT (de 20 à 120 kms) & randonnées pédestres (8-15 et 25 kms)

Les départs et arrivées de ces épreuves se trouveront au Parking Hyper U

Pour tous renseignements 06 88 71 61 68

☛ **Samedi 3 juin / 20h30 / Début du concours / inscriptions 12€**

Tournoi de Tarot

Organisé par les amis du tarot Bourguellois et l'ES Bourgueil section foot

- Ouverture des portes à 19h
- Début du concours 20h30 précise
- 4 manches de 6 donnes limitées à 50 mn
- La dernière rotation se fera au classement

Préinscription par téléphone :

Nicolas Moreau 06 60 08 68 95 (président de l'ESB Foot)

Eric Bonneau 06 25 15 35 90

☛ **Dimanche 4 juin / 9h-12h / Jardin Ronsard – au pied de l'Abbaye**

Rassemblement mensuel de véhicules anciens

Organisé par Kicks et Chromes Bourguellois

Plus d'infos sur www.bourgueil.fr et sur l'application IntraMuros

OBJET	DATE/HORAIRE	LIEU
Conseil municipal	Vendredi 9 juin 2023 à 19h00 – Désignation des délégués et suppléants - sénatoriales	Salle du conseil municipal de Bourgueil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

La secrétaire de séance
Catherine TENDRON



Fait à Bourgueil le 16 mai 2023

Le Maire
Benoît BALANIER



Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le



ID : 037-213700313-20230609-D2023_206-DE